

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-sixième séance – Mardi 14 mai 2013, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Esther Alder* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs, *MM. Jean-Paul Guisan*, *Claude Jeanneret*, *Jean-Charles Lathion*, *Vincent Schaller* et *Mme Julide Turgut Bandelier*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *Mme Sandrine Salerno*, vice-présidente, et *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 3 mai 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 mai et mercredi 15 mai 2013, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: acquisition de mobilier et équipements pour le Musée d'ethnographie

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le système de sonnette, qui vous informe que nous allons voter, ne fonctionne pas. Je vous demande donc d'être attentifs et d'appeler les membres de vos groupes respectifs lors des votes. Je vous dirai si le système fonctionne dans la soirée.

3. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 janvier 2013 en vue de l'ouverture de deux crédits complémentaires à la proposition PR-739 II et III d'un montant net total de 1 912 000 francs, déduction faite d'un préfinancement de 308 000 francs et d'une participation de la Société des amis du musée d'ethnographie de 137 000 francs, soit un montant brut total de 2 357 000 francs destiné à l'acquisition de mobilier et de biens nécessaires à la réouverture du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) (PR-1014 A)¹.

Suite du premier débat

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Je reviens sur l'intervention de ma collègue M^{me} Wenger – vous transmettez, Monsieur le président. J'ai envie de dire, comme Nabilla: «Allô quoi, t'as des oreilles, mais t'écoutes pas!» Jamais le Mouvement citoyens genevois n'a prétendu qu'on pouvait ouvrir un musée sans vitrine. Le MCG ne s'oppose pas au crédit, mais se pose des questions et s'indigne du fait que ce sont toujours des projets qui arrivent et qui s'ajoutent à d'autres. Je ne répéterai pas ce que M. Sormanni a si bien dit tout à l'heure, mais je me pose aussi la question de savoir ce que deviennent les anciennes vitrines, car j'ai horreur du gaspillage.

¹ Rapport, 6453.

Proposition: acquisition de mobilier et équipements pour le Musée d'ethnographie

M. Guy Dossan (LR). Je réagis aussi à l'intervention de tout à l'heure de notre collègue M^{me} Wenger. J'ai l'impression qu'on ne siège pas dans le même Conseil ou que quelque chose m'échappe dans le fonctionnement de ce Conseil. Quand M^{me} Wenger dit qu'on ne vote jamais des équipements dans le cadre des propositions pour des constructions, soit elle ne lit pas les papiers qu'elle reçoit dans son enveloppe, soit elle ne les reçoit pas et, à ce moment-là, il faut qu'elle se plaigne au Secrétariat du Conseil municipal...

Par exemple, quand on construit un groupe scolaire, on prévoit toujours l'achat des équipements et du mobilier; au 25, rue du Stand, quand on a construit un nouvel étage, c'était la même chose. D'ailleurs, tout le monde à la commission s'était étonné du prix des chaises: 800 francs la chaise! Si le mobilier figure dans ces crédits de constructions, il en va de même pour le Musée d'ethnographie évidemment.

Puis, je n'ai jamais dit que nous allions voter un musée vide, loin de nous cette idée, mais nous ne comprenons pas le saucissonnage. M^{me} Wenger dit qu'il n'y a pas eu de rabotage, mais, Madame la conseillère municipale, je n'ai rien inventé: cela figure dans le rapport, le magistrat en charge du département de la culture et du sport nous a dit que ses prédécesseurs dans cette affaire avaient raboté les crédits pour que la pilule passe au Conseil municipal et devant la population. Donc, de deux choses l'une: ou M^{me} Wenger devrait ouvrir son sonotone ou elle devrait lire les papiers qu'elle reçoit à la maison.

M. Sylvain Thévoz (S). Le groupe socialiste votera cette proposition. On a entendu que certains allaient voter en traînant les pieds, d'autres avec enthousiasme. Le Parti socialiste votera résolument cette proposition, ici et maintenant, sans faire référence au passé.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je ne répéterai pas ce qui a été dit par mes préopinants. Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Wenger qu'elle n'a pas compris ou qu'elle a mal entendu les propos des divers partis et évidemment ceux du Mouvement citoyens genevois. Nous avons clairement dit que nous voterons ces vitrines. Néanmoins, une fois de plus, il y a eu du saucissonnage. M^{me} Wenger ne siège pas à la commission des arts et de la culture, mais, en commission, le magistrat nous a clairement dit que ses prédécesseurs avaient agi de cette façon pour que cette proposition soit acceptée.

J'ajouterai quelque chose concernant ces vitrines. En commission, j'ai posé une question, mais le magistrat nous a répondu d'une façon assez évasive. Toujours est-il que je me préoccupe de ces vitrines: sont-elles conformes aux normes de sécurité en cas de feu? J'aimerais avoir la confirmation du magistrat devant ce

Proposition: acquisition de mobilier et équipements pour le Musée d'ethnographie

parlement, savoir si toutes les démarches ont bien été faites pour que le magistrat n'ait pas à revenir dans une année en disant qu'il faut racheter de nouvelles vitrines conformes au niveau des normes de sécurité et des normes des assurances.

Ici, je voudrais encore préciser que ces vitrines sont conçues pour une durée de vie de dix ans. Elles seront fonctionnelles, conçues pour les expositions permanentes et temporaires, contrairement à ce qui se faisait par le passé, où des budgets étaient prévus pour la construction de vitrines qui ensuite étaient détruites. Là, je pense que, même si le montant est très important, sur la longueur nous ferons des économies.

J'en viens à la position du Mouvement citoyens genevois. Nous n'étions pas dans cette enceinte quand les crédits pour ce musée ont été votés. J'espère que, grâce aux magistrats en place, nous n'aurons pas dans quatre, huit ou douze ans d'autres magistrats qui diront que leurs prédécesseurs ont mal fait leur travail!

Le président. Le bureau confirme que le système de sonnerie ne fonctionnera pas ce soir, il sera réparé demain matin. Je remercie les chefs de groupe et les indépendants de prendre les mesures nécessaires afin que les conseillers soient présents lors des votes.

M. Michel Amaudruz (UDC). Je voudrais faire part de mon étonnement. On a entendu ici et là des gens dénoncer un système de fonctionnement qui était inadmissible, pour ensuite dire qu'ils l'approuvent. Pour ma part, je trouve le procédé peu élégant, en ce sens que le Conseil administratif est immortel même si sa composition diffère. Quelque part, c'est mettre dans l'embarras M. Kanaan qui doit défendre une position dont il a hérité, qu'il doit épouser et sur les termes de laquelle il pourrait ne pas être inconditionnellement d'accord. Je préfère considérer, en faisant une référence à la fois sociologique et culturelle, que le musée est un lieu de plaisir et que, comme les vitrines d'Amsterdam, ces vitrines sont nécessaires, incontournables, qu'on s'y précipitera avec plaisir et que c'est dans la joie qu'on ira lécher ces vitrines!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, pour conclure ce débat très animé, je rappelle la bonne nouvelle: le futur Musée d'ethnographie de Genève sera un beau musée, avec des collections de haut niveau. Quelqu'un a dit que ce sera le premier Musée d'ethnographie de Suisse: je pense sincèrement que ce sera un des plus beaux et des plus intéressants musées d'ethnographie d'Europe. Les surfaces d'exposition – j'insiste là-dessus – seront trois fois supérieures à celles de l'ancien MEG, surfaces de médiation incluses.

Proposition: acquisition de mobilier et équipements pour le Musée d'ethnographie

Dans l'ancien MEG, il y avait environ 750 m², dans le nouveau musée il y aura quasiment 2050 m².

Mesdames et Messieurs, effectivement, comme je l'ai dit en commission et lors de l'entrée en matière, je ne viens pas avec plaisir vous solliciter pour un crédit complémentaire. En principe, un crédit complémentaire est un signe que les choses ne se sont pas passées tout à fait comme il se devait. Mais j'aimerais tout de même nuancer ce qui a été dit concernant mes déclarations en commission. J'ai signalé qu'il y avait eu des choix politiques et je vous rappelle qu'à l'époque le projet du MEG était loin d'être acquis. On se doutait qu'il y aurait référendum et tout le monde était encore sous le traumatisme de l'échec de l'ancien projet à la place Sturm. Ensuite, reste à déterminer quel était le prix politiquement acceptable ou pas. Je pense que mon collègue Rémy Pagani prendra la parole, mais les économies faites à l'époque sur la partie constructive du projet, sur le bâtiment, ont été visiblement bien pensées, puisque le coût de construction a été respecté. D'ailleurs, ce n'est pas là-dessus qu'on vous sollicite aujourd'hui pour un crédit complémentaire.

Concernant les équipements, autant on peut critiquer certains choix de l'époque, autant j'insiste pour dire qu'il n'y a pas eu volonté de tromperie, même indirectement. Il y a eu des choix qui se révèlent être inadéquats, mais ces choix se basaient sur l'idée qu'à chaque exposition on ferait autrement. Le directeur qui a géré le projet à l'époque, M. Hainard, défendait l'optique que certaines expositions se feraient sans vitrine du tout, d'autres expositions avec des vitrines. D'une certaine manière, c'est là un débat quasi philosophique. Aujourd'hui, le problème est qu'on ne peut plus fonctionner comme cela et, de toute façon, ce n'est plus à l'ancien directeur de mettre en œuvre cette politique-là. En plus, c'est une politique assez coûteuse, car cela voudrait dire que pour une expo sur deux on recommanderait des vitrines.

Mesdames et Messieurs, je trouve que là-dessus on peut tout de même s'entendre. C'est de la bonne gestion – cela a aussi été relevé par l'un d'entre vous – que d'acheter des équipements durables, c'est financièrement et écologiquement plus sensé d'acheter des vitrines modulables, qui aient une durée de vie aussi longue que possible, en tout cas d'une dizaine d'années et pour un certain nombre d'expositions. On ne devra pas à chaque fois acheter ou recycler des vitrines. Evidemment, ces vitrines vont correspondre au cahier des charges en termes de normes actuelles. Nous lancerons l'appel d'offres dès que ce Conseil aura voté le crédit. Je ne peux pas présumer des changements de normes, elles changent souvent, mais en l'état actuel de nos connaissances les normes en matière de sécurité au sens large seront respectées.

Nous avons essayé de voir si nous pouvions financer ces vitrines sur les budgets du département – les matelas dont parlait M. Dossan. J'ai la chance de pouvoir gérer des budgets importants, mais ce sont des budgets affectés et si j'avais

Proposition: acquisition de mobilier et équipements pour le Musée d'ethnographie

voulu financer ces vitrines-là sur les budgets existants, j'aurais dû punir le Musée d'art et d'histoire ou l'Ariana, ce qui n'aurait eu aucun sens. Je comprends le malaise de certains, mais, et vous avez été nombreux à l'avoir dit, un musée sans vitrine, c'est un peu une coquille vide. Pour valoriser nos collections, il fallait ce complément qui, somme toute, est assez raisonnable par rapport au montant total du musée. Cela nous permettra d'exploiter de manière valable ce musée et de nous réjouir de sa réouverture qui, je le rappelle, est prévue pour la fin octobre 2014. Il est un peu tôt pour noter la date dans vos agendas, mais je pense que ce sera une belle fête populaire. Je vous remercie de votre compréhension pour ce crédit complémentaire.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, je n'avais pas l'intention d'intervenir, puisque c'est un dossier géré par mon collègue Sami Kanaan. Toutefois, je tiens à défendre l'ancien magistrat, mon collègue Patrice Mugny, en vertu d'une responsabilité que certains d'entre vous ont reconnue, c'est-à-dire la pérennité du Conseil administratif. En l'occurrence, je voudrais relever quelque chose de paradoxal: à chaque fois où on nous demande de faire des économies drastiques, on se rend compte après coup que ces économies drastiques ont des conséquences.

J'aimerais citer un exemple significatif. Quand j'ai vu les premiers plans du Musée d'ethnographie, il était question d'aménager un hall très important qui relierait le nouveau musée à l'ancien; un hall important qui permettrait, disait-on, de faire passer le mammoth de l'ancien musée au nouveau musée. On nous a demandé de faire des économies drastiques et, l'autre jour, quand j'ai été fêter le bouquet de chantier avec les ouvriers – que je remercie d'ailleurs – je me suis trouvé devant ce qu'on a été obligé de faire, c'est-à-dire un petit couloir avec un petit escalier, comme dans un appartement, qui relie l'ancien musée et le nouveau. J'ai pensé, avec un peu de nostalgie, que cette économie n'était pas forcément une bonne économie... Toujours est-il qu'au niveau de la construction, qui est de ma responsabilité, des économies drastiques ont été faites.

Aujourd'hui, il faut prendre acte de la situation et se réjouir, comme Sami Kanaan, de l'inauguration de ce musée phare de notre République. Quant à vous, Monsieur Dossan – vous transmettez, Monsieur le président – arrêtez de prendre n'importe quel argument pour stigmatiser les anciens magistrats qui ne sont plus là pour se défendre!

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée à l'unanimité (68 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (66 oui).

Proposition: acquisition de mobilier et équipements pour le Musée d'ethnographie

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire à la proposition PR-739 II de 217 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique et télécommunication du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 217 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2017.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire net à la proposition PR-739 III de 1 695 000 francs, déduction faite d'un préfinancement de 308 000 francs et d'une participation de la Société des amis du musée d'ethnographie de 137 000 francs, soit un montant brut de

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

2 140 000 francs, destiné à l'équipement des salles d'exposition et des ateliers du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 140 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

4. Motion du 24 avril 2013 de M^{me} et MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Danièle Magnin: «Halte aux restrictions inutiles de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine: stop à la pollution (bis)» (M-1077)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la Fondation Hans Wilsdorf a gracieusement offert un pont franchissant l'Arve entre la rue Hans-Wilsdorf et la rue de l'Ecole-de-Médecine;
- le but de ce pont était de relier deux quartiers pour la circulation automobile, cycliste et piétonnière;
- le pont Hans-Wilsdorf n'est pas conçu pour la circulation des bus TPG de la nouvelle ligne 27, le plus souvent vides, qui n'arrivent pas à croiser;
- la rue de l'Ecole-de-Médecine a été placée en double sens unique, ce qui obstrue la circulation et empêche les habitants du quartier ainsi que les commerçants de se déplacer normalement;
- le boulevard Carl-Vogt a été artificiellement rétréci au carrefour de la rue de l'Ecole-de-Médecine avec une seule voie de circulation, ce qui crée de nombreuses nuisances au carrefour (embouteillages, klaxons, pollution) et empêche des centaines de voitures de sortir normalement d'un grand parking souterrain;

¹ Annoncée, 6187. Motion d'ordonnancement, 6370.

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

- les habitants et les commerçants du quartier voient leurs conditions de vie détériorées;
- le Grand Conseil s'est déjà prononcé contre cette restriction de circulation en classant, en juin 2011, la pétition (1725) qui proposait une circulation à double sens unique sur la rue de l'Ecole-de-Médecine;
- les médias ont fait part du mécontentement incessant des habitants du quartier et des usagers du pont et du lancement d'une pétition auprès des citoyens de ce quartier;
- cette restriction de circulation n'a pour objet que de décourager les automobilistes par tous les moyens, tombant ainsi dans un intégrisme antibagnole,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat:

- de rétablir sans délai la ligne de tram N° 13, reliant le Bachet-de-Pesay à la gare;
- de rétablir la circulation automobile dans les plus brefs délais, sur les deux sens, à la rue de l'Ecole-de-Médecine;
- de rétablir la deuxième voie de circulation automobile sur le boulevard Carl-Vogt entre la rue Du-Bois-Melly et la rue de l'Ecole-de-Médecine.

Préconsultation

M. Daniel Sormanni (MCG). Le texte de la motion est suffisamment clair. Effectivement, une fois de plus, nous sommes placés devant un fait accompli par rapport à la problématique des transports, des modifications des voies de circulation par l'Etat. En février, j'avais déjà posé une question sur ce sujet à M. Pagani et il s'était opposé à cette fausse bonne idée, qui finalement a tout de même été mise en œuvre par l'Etat et la Direction générale de la mobilité, dirigée par «la reine de l'immobilité», M^{me} Künzler. Effectivement, avec cette situation on a réussi à créer de nouveaux bouchons à l'autre bout de la Jonction, du côté de la rue de l'Ecole-de-Médecine, cela après en avoir créé du côté de la rue des Deux-Ponts...

Une des problématiques est juste: il fallait trouver une solution avec ces nouvelles lignes de transports publics et la suppression de certaines lignes de tram, notamment la ligne N° 13 qui allait du Bachet-de-Pesay à la gare. Mais la solution la plus simple, malgré ce que dit M^{me} Künzler – j'ai lu ses propos dans la presse – est bel et bien de rétablir la ligne de tram N° 13 plutôt que de créer une nouvelle ligne de bus, qui est engluée dans la circulation. Sur tout le parcours, de Carouge jusqu'à la gare, ce bus a un site propre à un seul endroit: les 200 mètres de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Cela n'a donc strictement aucun sens! Oui, il

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

faut une liaison entre le Bachet-de-Pesay et la gare, mais cela ne passe pas par un bus englué dans la circulation, cela passe par le rétablissement de la ligne de tram N° 13. Cela me paraît être la chose la plus logique. Malheureusement, nous avons affaire à une magistrate têtue qui ne veut rien entendre. C'est donc la raison pour laquelle nous devons intervenir et faire prendre une position allant dans ce sens au Conseil municipal.

Le corollaire de tout cela, c'est qu'on remette la rue de l'Ecole-de-Médecine à double sens, et qu'on supprime ces deux sens uniques absurdes. Mesdames et Messieurs, le Conseil municipal a relativement peu de pouvoir, mais il peut au moins affirmer un certain nombre de choses et il peut, à travers cette motion, renforcer notre exécutif afin qu'il insiste. Il ne faut plus attendre que les choses se tassent, que les gens s'habituent et laissent faire, par lassitude. Non, maintenant, cela suffit! Ces problèmes de circulation sont mal gérés, il faut revenir en arrière et avoir le courage de le faire.

Il faut le faire intelligemment et c'est la raison pour laquelle nous avons ajouté l'invite concernant la ligne de tram N° 13. D'ailleurs, une pétition, lancée le 1^{er} mai, a rencontré un très grand succès. Je crois que les usagers veulent le retour de cette ligne de tram: les rails sont là, il suffit juste de mettre quelques machines et quelques chauffeurs pour rétablir cette ligne et trouver l'accord avec les autres lignes de façon à ce que cela puisse fonctionner.

Mesdames et Messieurs, un tram, c'est infiniment mieux qu'un bus englué dans la circulation. Premièrement, le bus n'avance pas, deuxièmement, il pollue la rue de l'Ecole-de-Médecine et le pont Hans-Wilsdorf, payé par la fondation. Cette fondation est très déçue par cette façon de faire, car ce pont permettait d'éviter les grands bouchons, permettait aux voitures de traverser l'Arve pour aller aux Acacias. Pour la pollution, le choix du tram est bien meilleur, il ne pollue pas, contrairement à un bus avec un moteur diesel. Quoi qu'on puisse en dire, faire des restrictions de circulation de sorte que les voitures n'avancent pas et attendent aux feux, cela n'améliore pas les choses en matière de pollution. C'est une erreur de penser qu'on règle les problèmes avec des restrictions de circulation ou en supprimant des places de parc, parce que les automobilistes tournent pendant une demi-heure avant de trouver une place.

Cette modification de circulation au boulevard Carl-Vogt et sur la rue de l'Ecole-de-Médecine est donc une erreur; il faut revenir en arrière et insister pour que la ligne de tram N° 13 soit remise en service. C'est tout à fait possible. D'ailleurs, nous aurons l'occasion de discuter d'autres motions, déjà traitées en commission de l'aménagement et de l'environnement, portant sur le réseau des TPG – elles arriveront peut-être un jour à l'ordre du jour...

La loi votée au Grand Conseil sur les développements du nouveau réseau de tram dit qu'il doit y avoir une réversibilité. Il avait été garanti aux députés qu'on

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

pourrait revenir en arrière, complètement ou partiellement, sur ces réseaux de tram. Or, aujourd'hui, on nous dit que ce n'est pas possible, que c'est trop compliqué, que cela va coûter de l'argent. On a donc menti aux députés, au peuple!

Quant à moi, je ne crois pas que ces réalisations ne sont pas réversibles. Exigeons donc le retour de cette ligne de tram, votons cette motion et essayons d'avancer dans cette problématique! On réglera deux choses: des transports publics efficaces avec la ligne de tram et la diminution des bouchons au boulevard Carl-Vogt, vers l'Université, à la rue de l'Ecole-de-Médecine et à la rue des Bains.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 38 oui contre 31 non (1 abstention).

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre de MM. Grégoire Carasso et Mathias Buschbeck qui demandent le débat accéléré. Je mets donc cette demande aux voix...

Mis aux voix, le débat accéléré est refusé par 39 non contre 32 oui.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, j'interviens au nom du Conseil administratif. Ainsi, les débats seront plus faciles à mener dans cette enceinte, dans la mesure où vous aurez la position du Conseil administratif. Nous avons écrit au Conseil d'Etat pour donner la position du Conseil administratif. Nous avons clairement dit au Conseil d'Etat que nous étions pour le rétablissement de la ligne de tram N° 13. D'ailleurs, le fameux rapport du professeur Kaufmann établissait qu'on pouvait changer de concept, mais que nous ne devions pas être des ayatollahs en changeant totalement le concept. On pouvait garder le concept notamment du tram N° 13 et du tram de Chêne-Bourg. C'est possible, puisque, comme l'ont relevé des concitoyennes et des concitoyens, les rails existent. Techniquement, je ne vois donc pas le problème, si ce n'est, nous dit-on, qu'il y aura un encolonnement. Voilà pour ce qui est du tram. Nous estimons qu'il vaut mieux promouvoir un tram plutôt qu'un bus, qui, au demeurant, est beaucoup plus polluant.

Cela étant, je reviens sur l'autorisation de construire du pont Hans-Wilsdorf. Nous avons signé une convention avec la Fondation Hans Wilsdorf et une autre avec l'Etat de Genève, qui faisait partie des conditions que nous avons posées. Car se faire offrir un pont, c'est génial, mais, en même temps, la collectivité a le droit et le devoir d'imposer des conditions. D'ailleurs, je remercie la Fondation Hans Wilsdorf d'avoir satisfait à toutes les conditions, y compris à la réduction de la dimension du tablier, pour en faire un pont de desserte interquartier.

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

Tout le monde était d'accord. Nous avons donc inscrit dans l'autorisation de construire la notion de zone 30 km/h, de part et d'autre, et le rétablissement du double sens, puisque dès le moment où il y a une zone 30 km/h, celle-ci n'empêche pas de circuler dans les deux sens. Donc, Monsieur le conseiller municipal, en ce qui concerne ce double sens, il n'y a aucun problème.

Nous avons donc écrit au Conseil d'Etat que nous étions pour le rétablissement de la ligne N° 13 et de la ligne de Chêne-Bourg, et que nous étions contre ce bus. D'ailleurs, des commerçants qui se trouvent en face de certains arrêts de cette ligne 27 nous ont dit que personne n'en descend ni n'en monte. Il faut peut-être encore laisser un peu de temps, mais toujours est-il qu'aujourd'hui peu de gens utilisent cette ligne de bus 27. Nous avons dit que nous étions contre cette ligne de bus 27, que c'était du gaspillage, et que le pont Hans-Wilsdorf devait servir à une desserte entre le nouveau quartier de la Praille à construire et la Jonction. Tout le monde était tombé d'accord, cela figure dans les conventions entre la Fondation Hans Wilsdorf et le Conseil d'Etat d'alors.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous nous en tenons à notre parole. Je tiens à préciser solennellement que ce n'est pas nous qui nous nous sommes dédités par rapport à la parole donnée.

Le président. Le bureau est saisi de l'amendement suivant, déposé par MM. Pascal Holenweg et Grégoire Carasso:

Projet d'amendement

Suppression des deux dernières invites de la motion initiale et ajout d'une nouvelle invite:

«— d'établir une zone 30 km/h sur le secteur.»

M. Vincent Subilia (LR). Le Parti libéral-radical souscrit pleinement à la motion M-1077 et, en écho aux propos tenus par mon préopinant, nous souhaitons rappeler la priorité qui a toujours été la nôtre et qui est celle de la fluidité du trafic. C'est cette même considération qui, dans cette enceinte, nous avait amenés à nous opposer, en son temps, à la constitution d'une zone limitée à 30 km/h. Or, ce que nous constatons aujourd'hui, c'est que les aménagements unidirectionnels qui ont été installés à la rue de l'Ecole-de-Médecine constituent des entraves majeures à la circulation.

En témoigne la pétition des habitants du quartier dont est saisi notre Conseil, habitants qui, à très juste titre, se plaignent en des termes sévères des nuisances

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

sonores dont ils sont l'objet au quotidien, des seuils de pollution très difficilement soutenables qui leur sont imposés et, au-delà, de la violation des règles élémentaires de sécurité. A titre d'exemple, ils nous relatent qu'il faut parfois une demi-heure aux véhicules situés dans les parkings qui bordent cette même avenue pour en sortir. Celles et ceux d'entre vous qui ont eu le loisir de se rendre à la rue de l'Ecole-de-Médecine en début ou en fin de journée ont pu constater qu'elle est devenue un véritable boulevard à haut trafic. A ce titre, la solution manifestement retenue n'est pas satisfaisante dès lors qu'il semblerait que celle-ci ait été opérée sans même procéder à la consultation préalable des habitants du quartier.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est raisonnable, aux yeux du Parti libéral-radical, de revenir à la situation préalable, donc de renoncer aux aménagements qui ont été faits et qui, manifestement, ne portent pas leurs fruits. Le Conseil administratif, par la bouche du maire, l'a reconnu à l'instant.

Sans nous prononcer sur la restauration de la ligne de tram N° 13, le bus qui a été installé ne semble pas porter ses fruits dès lors qu'il nous a été dit que celui-ci était habituellement vide.

Pour l'entier de ces raisons et face aux difficultés auxquelles les habitants du quartier sont confrontés, il nous paraît impératif, dans des délais raisonnables, de revenir au statu quo ante.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Pour une fois qu'un aménagement m'enthousiasme, il est largement remis en cause. Je suis vraiment déçue. On parle de la rue de l'Ecole-de-Médecine et de la ligne de tram N° 13. Le Mouvement citoyens genevois a redéposé une motion, presque identique à la motion M-1075, pour laquelle il avait demandé l'urgence en avril, et qui avait été refusée, en ajoutant une unique chose: de rétablir sans délai la ligne de tram N° 13, cela, je pense, pour essayer d'élargir le débat à autre chose que la rue de l'Ecole-de-Médecine. C'est dommage.

Beaucoup de choses doivent être dites concernant cette motion. D'abord, dans les considérants, plusieurs choses sont énoncées mais ne sont pas tout à fait exactes. Le deuxième considérant explique que «le but de ce pont était de relier deux quartiers pour la circulation automobile, cycliste et piétonnière». C'est à moitié vrai, parce que le premier but de ce pont était aussi de faire un bel ouvrage, offert par la Fondation Hans Wilsdorf, pour permettre de traverser l'Arve. Et, justement, un autre but était plutôt l'inverse: il s'agissait d'éviter de créer un axe prioritaire, une pénétrante, qui entraîne un trafic de transit.

Le troisième considérant dit que «le pont Hans-Wilsdorf n'est pas conçu pour la circulation des bus TPG (...)». C'est faux, j'en veux pour preuve le réaménagement-

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

ment total du rond-point du côté de la rue Hans-Wilsdorf, qui a été agrandi, réaménagé, recréé justement dans le but unique de laisser passer un bus. Il est donc faux de dire que le pont n'a pas été créé pour les bus, puisque le rond-point a été réaménagé en même temps dans ce but.

Le quatrième considérant dit que «la rue de l'Ecole-de-Médecine a été placée en double sens unique – c'est vrai – ce qui obstrue la circulation et empêche les habitants du quartier ainsi que les commerçants de se déplacer normalement». Ce n'est pas tout à fait vrai. Pour l'instant, cela a créé des bouchons, mais parce que les gens n'ont pas été suffisamment avertis, parce que des panneaux n'ont pas été mis en place pour expliquer aux gens qu'ils ne pouvaient plus passer par là. Ce qui s'est passé pendant les premiers mois est malheureux, mais c'est plus un problème de communication, car les automobilistes n'étaient pas informés qu'ils ne pouvaient plus traverser cette rue.

Je rappelle quand même que, même si maintenant tout a changé, à la base cette demande du double sens unique provient d'une pétition de l'Association des habitants du quartier de la Jonction. Ce sont ces derniers qui ont fait cette pétition, le Conseil municipal l'a acceptée et la Ville s'est bagarrée, M. Pagani en tête, pour faire valoir la zone 30 km/h dans cette rue et le double sens unique. Ensuite, on nous a dit que l'accord avec l'Etat était difficile à trouver, que M^{me} Künzler ne le voulait pas. Mais M^{me} Künzler fait tout ce que la Ville lui demande et cela ne va toujours pas...

Un autre considérant dit que «les habitants et les commerçants du quartier voient leurs conditions de vie détériorées». Peut-être que certains commerçants pâtissent de cette situation, c'est un fait, on ne peut pas le nier, car pour le moment l'aménagement n'a pas été totalement concluant. Mais on oublie que d'autres commerçants, par exemple les cafetiers, sont enchantés de cet aménagement. Les riverains, les habitants sont aussi contents de cet aménagement, car ils veulent que la rue principale de leur quartier soit une rue intégrée à la vie de quartier et ne soit pas un axe prioritaire. Plein d'associations sont aussi enchantées, mais les médias ne relayent que les avis des mécontents. Beaucoup d'associations soutiennent bec et ongles cet aménagement, je nommerai, au hasard, Pro Vélo Genève. Il ne faut donc pas dire que tout le monde est mécontent.

On nous explique ensuite que le Grand Conseil a refusé la pétition qui demandait ce double sens unique. Oui, mais ici nous sommes au Conseil municipal et nous avons accepté cette pétition, nous l'avons même applaudie... Ne venez pas dire maintenant que notre volonté n'a pas été respectée!

Il est dit aussi que l'unique but de cet aménagement est de décourager les automobilistes. C'est faux, nous ne sommes pas des maniaques du découragement des automobilistes. Nous voulons une ville où les gens ont envie d'habiter, de marcher, où les cyclistes n'ont pas besoin de craindre pour leur vie à chaque

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

déplacement, et cet aménagement permet tout cela. Les rues de quartier doivent permettre une bonne vie de quartier. Les axes traversés rapidement par les gens de passage doivent être ailleurs, pas au cœur des quartiers, et il en existe tout autour. Pour une bonne qualité de vie, il faut vraiment maintenir des rues en zone 30 km/h, des rues qui empêchent le trafic de transit pour permettre la desserte des quartiers.

Puis, comme je viens de l'expliquer, si la circulation est compliquée, c'est parce que l'information a été mal faite, mais depuis quelques semaines la situation s'est améliorée. Nous avons pu le constater en allant sur place et en discutant avec les gens. Les bouchons sont déjà moins importants qu'au début, ce n'est pas encore satisfaisant, mais dès que d'autres itinéraires seront étudiés et offerts aux automobilistes, ils pourront désembouteiller cette rue-là. Il faut donc laisser le temps à cet aménagement de faire ses preuves avant de le juger. Normalement, la Direction générale de la mobilité attend huit mois pour faire un bilan, non pas parce qu'on ne tient pas compte de ce que les gens pensent, mais simplement parce qu'il faut du temps pour voir les conséquences. Aujourd'hui, il est bien trop tôt pour voir si les reports ici ou là de la circulation sont bons ou mauvais. Il faut laisser du temps au temps et, comme l'a dit M. Pagani, il faut laisser les choses s'apaiser. Si on change tout à nouveau, on aura une autre volée de mécontents, une volée de contents, les automobilistes ne sauront à nouveau plus que faire et cela créera des bouchons dans les rues d'à côté. Si on essaie d'apaiser un peu la situation, d'attendre pour voir ce qui se passera, ce sera mieux. On peut aussi, pour une fois, accepter qu'on ose un aménagement réellement ambitieux.

Par rapport à la ligne de tram N° 13, c'est dommage que cette ligne ait disparu, mais cela a permis d'augmenter grandement les cadences des autres trams. Puis, cela a supprimé la liaison totale qui existait entre les trams: dorénavant, quand un tram ou un autre a un problème, tout le réseau n'est pas bloqué sur tout le canton, mais uniquement la ligne en question. C'est un avantage important pour les utilisateurs et les utilisatrices des trams. De plus, le bus 27 assure provisoirement la liaison jusqu'à la gare. Le tracé pourrait peut-être être revu, je ne sais pas... Mais je vous rappelle que, quand le CEVA sera en fonction, tout sera réglé.

Je le redis, c'est avec des rues intégrées dans les quartiers qu'on permet une bonne vie de quartier. Il faut absolument arrêter de faire des autoroutes dans les centres de vie des gens, cela n'est plus possible. Nous, les Verts, nous voulons de la convivialité dans les quartiers. Nous refuserons cette motion, mais comme elle risque d'être acceptée, nous accepterons l'amendement déposé par MM. Holenweg et Carasso.

M. Robert Pattaroni (DC). Je ferai le lien avec ce que vient de dire notre collègue Subilia. Hier, en commission des pétitions, nous avons reçu six représen-

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

tants du quartier qui vivent au cœur du site dont nous parlons. Ce ne sont pas des habitants de la rue des Plantaporrêts ou du bout de la Jonction: ils vivent vraiment dans les rues concernées et ils étaient unanimes, sans nuance, pour dire que tout fonctionnait très bien avant l'installation du nouveau dispositif. On peut quand même considérer qu'ils ont le droit de dire une réalité qu'ils vivent quotidiennement. Ici, trop souvent, nous parlons de situations que ne vivent pas les gens sur place. J'adresse mes propos, Monsieur le président, à la précédente intervenante, qui pourtant connaît bien son dossier, mais qui ne vit pas dans la réalité du quartier.

Ensuite, concernant le bus 27, il a été attesté qu'il n'est pas très utilisé. Je vois passer tous les jours devant chez moi la ligne de bus 25, Jardin botanique–Thônex-Vallard, et il est bien rempli. Quand une ligne de bus fonctionne, les gens montent et font le parcours. Dès que les trams ont été mis en route, notamment la ligne de tram N° 13, il y avait beaucoup de monde. Dans d'autres villes d'Europe – où il y a aussi de bons ingénieurs! – avec la modernité des systèmes de gestion du trafic, plusieurs lignes de tram peuvent circuler sur les mêmes rails, et cela marche! Probablement qu'ailleurs ils ont dû savoir le faire et qu'à Genève, pour la minute, ils n'ont toujours pas su le faire... En tout cas, un tram fonctionne mieux qu'un bus et étant un grand utilisateur des Transports publics genevois je sais de quoi je parle.

La commission des pétitions a compris qu'il y avait une urgence et a décidé de renvoyer la pétition P-306 au Conseil administratif. C'est ce que nous proposons aussi pour cette motion.

On parle de zone 30 km/h. Je suis un automobiliste normal et quand je circule à la rue de l'Ecole-de-Médecine, sur le pont, je roule à la vitesse adéquate. Si je regarde mon compteur, c'est 30 km/h, peut-être 32 km/h, parfois 20 km/h. Un automobiliste normal, responsable, ne roule pas à 50 km/h. Nous proposons de supprimer le bus, de faire comme avant, car cela fonctionnait très bien. Mesdames et Messieurs, puisque cela ne marche pas, revenons à la situation antérieure qui donnait satisfaction!

M. Pascal Holenweg (S). Je résumerai brièvement l'amendement que nous avons déposé, mon vénéré chef de groupe et moi. Nous soutenons totalement la première invite de la motion, qui relève à la fois de l'histoire et de la logique. A Genève, cela fait vingt ans que nous essayons de réparer les âneries commises durant les quarante années précédentes, qui ont consisté à remplacer des lignes de tram par des lignes de bus. Ce travail, qui est fait depuis vingt ans avec toutes les contradictions et les difficultés que nous connaissons, doit se poursuivre.

Il est tout de même un peu paradoxal de voir le Conseil d'Etat, qui s'est engagé dans cette restauration des lignes de tram à la place des lignes de bus,

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

remplacer une ligne de tram par une ligne de bus, comme on le faisait dans les années 1940 à 1960.

La première invite de la motion M-1077 est parfaitement légitime. Elle correspond à la position exprimée par le Conseil administratif, elle correspond à une position exprimée à réitérées reprises par les partis de l'Alternative et maintenant par le Mouvement citoyens genevois. Cette invite nous paraît devoir être maintenue et réaffirmée.

Par contre, les deux invites suivantes posent un problème de logique et un problème d'histoire récente, car nous avons à cœur de concrétiser une volonté populaire exprimée lors de l'acceptation de l'initiative sur la mobilité douce, qui implique la création de zones 30 km/h. Il vous a été expliqué tout à l'heure que la création de ces zones n'excluait pas la circulation dans les deux sens: en revanche, elle exclut, et c'est précisément ce que nous cherchons, la transformation de rues de quartier en pénétrantes.

La rue de l'Ecole-de-Médecine a été détournée de sa vocation initiale de rue de quartier et a été transformée en pénétrante. L'instauration d'une zone 30 km/h dans ce secteur permet de rétablir la rue de l'Ecole-de-Médecine dans sa vocation initiale. Je rappelle tout de même que cette rue est à la fois une rue d'habitat et une rue de sociabilité. Ce n'est pas une rue vouée à faire entrer la circulation automobile au centre-ville, d'où la proposition que nous faisons de remplacer les deux dernières invites de la motion M-1077 par une invite demandant l'instauration d'une zone 30 km/h dans le secteur. Je le répète, l'instauration d'une zone 30 km/h – cela vous a été expliqué tout à l'heure par le conseiller administratif – n'exclut pas le rétablissement de la circulation dans les deux sens, elle exclut par contre la transformation de la rue en pénétrante.

Grégoire Carasso développera tout à l'heure les motivations de cet amendement que je vous invite, Mesdames et Messieurs, à soutenir. Il ne défigure pas la motion initiale, il n'est pas contradictoire avec la position du Conseil administratif et il n'est en tout cas pas contradictoire avec la position que nous défendons depuis des années, s'agissant des rues de quartier et du remplacement progressif des lignes de bus par des lignes de tram.

M^{me} Alexandra Rys (DC). L'état de non-circulation dans lequel se trouve actuellement la rue de l'Ecole-de-Médecine n'est que l'illustration la plus récente d'un phénomène dont, Mesdames et Messieurs, je crois que vous ne mesurez pas bien l'importance: je veux parler de l'impact sur le trafic professionnel. Il faut bien avoir présent à l'esprit que des entreprises qui ne font plus qu'une rotation au lieu de deux, qui ne peuvent plus se rendre chez leurs clients au centre-ville, sont des entreprises qui, à terme, quittent la ville et le canton.

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

Ce que je décris là n'est pas une vague chimère qui peut-être, si on n'a pas de bol, va se réaliser dans dix ou quinze ans: c'est quelque chose qui arrive aujourd'hui déjà. Alors, s'il vous plaît, par pitié, limitons les dégâts quand on le peut, parce que quand les entreprises partent ce sont les emplois qui partent. Mesdames et Messieurs, le jour où vous en prendrez enfin conscience, il ne vous restera que les yeux pour pleurer!

M. Pascal Spuhler (MCG). Nous avons déjà entendu pas mal de choses ce soir. Effectivement, concernant la rue de l'Ecole-de-Médecine, je crois que les gens se trompent largement. Les habitants de cette rue subissent depuis un certain nombre d'années de multiples travaux et de multiples nuisances. Nous avons déjà parlé dans cette enceinte des problèmes de nuisances nocturnes, notamment, mais il y a aussi les travaux du Musée d'ethnographie, dont nous venons de discuter. Les habitants subissent encore et encore des travaux. Aujourd'hui, on leur impose un double sens unique, c'est ridicule!

M^{me} Klopmann nous a dit que la pétition qui demandait un double sens unique avait été acceptée par ce Conseil municipal. Oui, mais le problème est que cette décision dépend du Canton et que le Grand Conseil a refusé cette pétition. Si la majorité des députés décident de refuser une proposition et que cette décision est piétinée par le Conseil municipal, expliquez-moi qui a l'autorité dans ce pays! C'est une première chose.

Deuxièmement, avec cet aménagement, on se moque de la Fondation Hans Wilsdorf. L'accord consistait à faire une desserte de quartier à quartier et non pas une autoroute. Aujourd'hui, ce pont est magnifique, on ne peut que remercier la Fondation Hans Wilsdorf. Mais, en gardant le système mis en place à la rue de l'Ecole-de-Médecine, on ne peut que décourager le partenariat public-privé. Or, je crois que notre Ville et notre Canton ont besoin d'initiative comme celle de la Fondation Hans Wilsdorf.

Un beau pont qui ne sert à rien, voilà finalement le résultat de l'exercice. Ce pont a coûté 10 millions à la fondation, il offre une vue magnifique sur la rue de l'Ecole-de-Médecine et sur Rolex. Mais il ne sert ni aux habitants ni aux commerçants. Comme M^{me} Rys vient de le dire, si nous continuons, ce sera la mort des petits commerces, la mort de ceux qui doivent livrer ces commerces et qui ne peuvent plus circuler, et le dégoût des habitants qui doivent subir nos caprices. Vraiment, la bêtise humaine est bien représentée dans cette opération.

M. Holenweg nous a fait un petit historique sur les trams. Il y a un peu plus de quarante ans, on a enlevé les rames de tram; il y a une vingtaine d'années, on les a remises et, aujourd'hui, on ne peut plus utiliser la ligne de tram N° 13! Mesdames et Messieurs, mettre un bus qui pollue dans cette rue – cela m'étonne

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

de la part des Verts – c'est paradoxal. Certes, c'est leur magistrature qui a pris cette décision et je comprends que les Verts la défendent, mais quand on est maladroit il faut aussi savoir le reconnaître. Quand on fait des erreurs, il faut aussi l'avouer.

Nous sommes donc enclins à voter cette motion, sans accepter les amendements. Nous demandons le rétablissement de la ligne de tram N° 13 et le rétablissement de la circulation automobile dans les deux sens. Respirer des gaz carboniques à longueur de journée à cause des bouchons provoqués par le système actuel, ce n'est franchement pas agréable pour les habitants, ni pour ceux qui profitent des agréables terrasses situées dans cette rue. D'ailleurs, je pense que si cela continue, les cafés devront fermer.

Mesdames et Messieurs, si vous vous entêtez à maintenir cette situation dans la rue de l'Ecole-de-Médecine, je pense que ce n'est pas une pétition qu'on va recevoir – puisqu'elle a déjà été déposée au Grand Conseil et ici – mais ce sera plusieurs pétitions, voire peut-être une initiative ou un référendum!

M^{me} Danièle Magnin (MCG). En commission des pétitions, nous avons voté hier soir le renvoi de la pétition P-306 au Conseil administratif et, en conséquence, je prends la liberté de vous dire que jamais, dans les différentes séances de la commission des pétitions auxquelles j'ai assisté, ou dans les pétitions que j'ai pu lire, je n'ai constaté une telle virulence, une telle colère, un mécontentement aussi profond que celui des personnes qui habitent ce quartier. En dix jours, elles ont été 1300 à signer la pétition. C'est vraiment un délai très bref. Considérez d'ailleurs que je l'ai signée – même si, après l'avoir cherchée, je n'ai pas pu mettre la main dessus.

L'argument des pétitionnaires qui m'a interpellée, c'est qu'ils considèrent que la population est prise en otage – ils le disent dans leur pétition. Ils disent, je cite: «La démocratie est le régime politique dans lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple», et ils considèrent que l'aménagement a été fait sans concertation avec eux. Lors des discussions en commission, on s'est aperçu que les habitants de la Jonction, qui avaient participé à une concertation sur la partie Jonction, n'étaient pas les mêmes que ceux qui habitent au début du boulevard Carl-Vogt, à la rue de l'Ecole-de-Médecine et un peu plus loin. Ces gens nous ont dit très clairement qu'ils étaient tellement furieux qu'ils s'en souviendraient au moment des prochaines élections et qu'ils sauraient pour qui voter. Je répète ce qu'ils nous ont dit, tous les membres de la commission étaient présents, plus les six pétitionnaires. Ils se sont plaints, en particulier, d'une pollution épouvantable, car des colonnes de voitures sont à l'arrêt. J'y suis passée deux ou trois fois et j'ai été stupéfaite: c'est la plus grosse bêtise que nous ayons vue ces dernières années en ville de Genève.

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

De plus, c'est totalement déloyal, c'est un abus de confiance extrême à l'égard de la Fondation Hans Wilsdorf, qui est aussi généreuse avec Genève, que de l'avoir laissée construire un pont pour ensuite empêcher les habitants de s'en servir. On se moque du monde dans cette ville, en particulier au Conseil d'Etat, lorsqu'on prend ce type de décision en violation de tout respect, d'un minimum de morale et d'éthique.

Ces colonnes de voitures et d'autobus créent une pollution telle que les gens en ont plein leur appartement. De plus, les artisans qui doivent faire de petits déplacements pour transporter une chose ou une autre doivent au minimum compter le double du temps qu'il leur fallait auparavant. Ils en ont assez! Ma pré-opinante démocrate-chrétienne relevait tout à l'heure qu'ils allaient quitter la ville de Genève, voire le canton. Moi, je crains plutôt que ces petites entreprises ne fassent faillite et mettent la clé sous la porte à cause de «la reine de l'immobilité»!

Les pétitionnaires nous ont dit qu'ils regrettaient la disparition de la ligne du bus N° 1 et ils demandent que le Conseil administratif demande au Conseil d'Etat – à «M^{me} Immobilité» – de rétablir la ligne N° 1 dans son trajet précédent. Pour cette raison, avec quelques personnes de mon groupe, je dépose un amendement visant à ajouter l'invite supplémentaire suivante:

Projet d'amendement

« – de remettre en vigueur l'ancien parcours de la ligne de bus N° 1.»

Les habitants nous ont dit que, du temps où le bus 1 passait par là, il était plein de monde, alors que le bus 27 est systématiquement vide. A l'heure de pointe, il y a peut-être cinq personnes; c'est ridicule et on se demande pourquoi les Transports publics genevois ne procèdent pas à des comptages pour avoir une vue correcte de cela. Les habitants regrettent aussi la ligne de tram N° 13. Nous en avons longuement parlé, ils sont furieux, et ils nous ont expliqué, de façon amusante, que les touristes japonais qui visitent notre ville considèrent que l'ouvrage d'art est magnifique, qu'ils le photographient, mais qu'après ils ne savent plus par où repartir. Encore une fois, ce n'est pas très malin.

Une dernière chose que les pétitionnaires nous ont aussi dite, c'est que, si cela ne changeait pas rapidement, ils entreprendraient des actions. Je ne sais pas lesquelles – je sais lesquelles j'aurais moi-même envie d'entreprendre, mais mon respect de la démocratie m'empêche de le faire. Cela dit, c'est une chose qu'il ne faut pas perdre de vue.

Je finirai en disant que j'aurai toujours une pensée pour le malheureux monsieur qui est décédé à la rue d'Italie, dans la gabegie du 11 décembre 2011. Je suis très en colère et je tiens pour responsables de ce décès tous les mal pensants,

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

mal disants et malfaisants qui ont organisé la gabegie dans les transports publics en ville de Genève!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Cette motion mélange deux problèmes: le premier, le tram N° 13; le deuxième, la rue de l'Ecole-de-Médecine. Je vais donc faire deux interventions distinctes.

D'abord, concernant le tram N° 13, tout le monde dit que d'après le rapport Kaufmann il est possible de rétablir cette ligne. Je voudrais que les personnes, notamment les membres du Mouvement citoyens genevois, qui nagent en pleine contradiction ce soir, qui disent qu'on peut rétablir la ligne de tram N° 13, lisent le rapport jusqu'au bout. Que dit le rapport Kaufmann? Il dit que, pour rétablir la ligne de tram N° 13 et également la ligne du tram N° 16, il faut notablement diminuer la circulation automobile dans la ville et dans le canton de Genève. Mesdames et Messieurs, je voudrais bien que vous soyez cohérents et qu'au moment où on vous demandera de baisser considérablement la circulation automobile en ville et dans le canton de Genève, vous serez d'accord, au nom de la cohérence, pour pouvoir rétablir les lignes de tram N°s 13 et 16. Je me réjouis de voir le Mouvement citoyens genevois encourager la réduction de circulation sur le pont de la Couloouvrenière, sur la route de Chêne, partout où aujourd'hui il faudrait réduire la circulation pour rétablir ces lignes de tram, comme le dit si bien le rapport Kaufmann.

Pour ce qui est de la rue de l'Ecole-de-Médecine, je suis un peu désespéré, mais je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit ma collègue Sarah Klopmann sur le pourquoi de cette situation. Nous sommes partis d'une pétition d'habitants, que nous avons mise en œuvre, et nous en avons reçu une autre aujourd'hui. On peut effectivement compter les gens qui sont pour et ceux qui sont contre, mais ce n'est pas ce que je ferai ce soir.

Toujours est-il que c'est un peu désespérant, car nous devons être la dernière ville d'Europe à ne pas admettre qu'il faut diminuer la circulation automobile. Notre ville est de plus en plus bouchée par les voitures et je déplore cet aveuglement. Dans toutes les villes d'Europe on conçoit qu'il faut diminuer la circulation automobile pour favoriser les transports en commun, les vélos et la marche. Genève est la seule ville où, quand on essaie de prendre une mesure, comme c'est le cas à la rue de l'Ecole-de-Médecine, on a une levée de boucliers.

Je reviens sur un argument auquel je suis très sensible et qui a été énoncé par M^{me} Rys, qui nous parlait des problèmes économiques qu'induit le fait que la ville est aujourd'hui totalement bouchée. J'y souscris totalement, je pense que les problèmes économiques sont énormes. Qui ne connaît pas un commerçant, un livreur qui dit que, là où il faisait deux tournées dans la matinée, il n'en fait plus qu'une? Le monteur qui devait aller réparer un ascenseur, l'ouvrier qui devait aller tail-

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

ler des pierres perdent trop de temps dans la circulation. C'est un vrai problème. Mais dire que c'est dû au fait qu'on veut développer les transports en commun et qu'on veut réduire le nombre de voitures, cela me semble un peu paradoxal.

Aujourd'hui, le problème est que les véhicules professionnels sont pris dans les bouchons avec les autres voitures, non pas à cause des transports en commun ou des piétons, mais à cause des voitures qui devraient, elles, emprunter d'autres itinéraires, des automobilistes qui devraient utiliser d'autres moyens de transport. Si, dans les rues, il n'y avait que les voitures de livraison, celles des réparateurs ou des personnes handicapées qui ne peuvent pas se déplacer autrement, je vous promets qu'il n'y aurait pas un seul bouchon en ville de Genève. Malheureusement, beaucoup de personnes qui aujourd'hui ne devraient plus utiliser leur voiture le font encore...

Cela est admis partout ailleurs et, à Genève, chaque fois qu'on en parle, cela fait un psychodrame. Pour toutes ces raisons, chers collègues, les Verts refuseront cette motion.

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs, ce qui est paradoxal dans ce débat, c'est que nous avons une belle œuvre, offerte par le privé et qui a satisfait à toutes les demandes que la Ville avait – et elle en a souvent beaucoup! Ce pont a été fait très rapidement et, de l'avis de tous, c'est une réussite du point de vue architectural et de l'intégration dans l'espace. Mais on arrive à saborder ce cadeau avec des décisions ridicules, qui se terminent sur une discussion pour savoir s'il faut revenir en arrière sur un aménagement qui, je vous le rappelle, a été voulu par l'extrême gauche. D'ailleurs, je suis surpris que cela n'ait pas encore été avancé: toutes ces décisions ont été demandées par l'extrême gauche et le Canton les a mises en place. Pour l'instant, on passe sur cet aspect comme chat sur braises...

Les responsables de cette cacophonie sont M. Pagani et ses troupes – vous transmettez, Monsieur le président. C'est vous, Mesdames et Messieurs, qui avez fait ces demandes qui ont été mises en place par le Canton. A la base, ces demandes viennent de l'extrême gauche, de leurs associations et de leurs élus. A partir de là, vous n'allez pas vous en tirer comme cela, parce que les conséquences sont que cette rue bouchonne tout le temps, du début jusqu'à la fin de la journée. Et qu'on le veuille ou non, qu'on aime les arbres ou pas, quand des voitures sont arrêtées dans un bouchon à longueur de journée, ce n'est bon pour personne. C'est terrible pour les activités économiques, c'est pénible pour les habitants qui, sous leurs fenêtres, ont des voitures qui pétaradent.

L'enjeu de la mobilité n'est pas de savoir si vous êtes pour ou contre la voiture: l'enjeu est que la circulation soit fluide dans la ville et que toutes les personnes qui doivent prendre n'importe quel moyen de transport puissent arriver

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

rapidement du point A au point B, sans embêter les autres. Le combat que vous menez depuis longtemps dans cette enceinte, malheureusement, est un combat antivoiture, alors que, au contraire, l'enjeu est de faire partir les voitures le plus vite possible du centre-ville, de les faire se déplacer rapidement du point A au point B et non de les bloquer, de les chicaner, puis de se plaindre en disant que cela provoque des bouchons.

Encore une fois, votre posture ici est de forcer les gens, mais cela n'a jamais fonctionné: on peut aider, accompagner, mais on ne peut forcer personne. Des gens ont besoin de se déplacer en voiture, que cela vous plaise ou non, et s'ils pouvaient ne pas être bloqués dans un bouchon à la rue de l'Ecole-de-Médecine ou au boulevard Carl-Vogt, tout le monde, les habitants surtout, s'en sortirait mieux.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Nous terminerons avec M. Holenweg.

M. Rémy Pagani, maire. Je ne crierai pas au loup comme tout le monde tente de le faire, mais il y a certaines choses, Monsieur Genecand, que je ne peux pas laisser passer. Vous savez très bien, et vous pouvez consulter des documents, que nous, municipalité, selon les accords et les conventions que nous avons passés avec la Fondation Hans Wilsdorf et l'Etat de Genève, nous avons demandé une modification de la hiérarchie du réseau pour faire passer la rue de l'Ecole-de-Médecine en zone de quartier. Cela, Monsieur Genecand, c'est la réalité. D'ailleurs, j'ai exprimé à moult reprises la position du Conseil administratif. Ma position personnelle est de dire qu'il y a 85 000 personnes aujourd'hui qui vivent dans des rues au-dessus des valeurs d'alarme et qu'il faudrait évacuer les personnes âgées et les enfants!

Pour la rue de l'Ecole-de-Médecine, nous avons inscrit dans l'autorisation de construire – vous pouvez aller le vérifier, Monsieur Genecand – le fait que si la rue restait en zone d'alarme, ce qu'elle est aujourd'hui, la zone 30 km/h devrait être imposée. Sauf que le Conseil d'Etat a refusé de modifier la hiérarchie du réseau. Pourtant, une convention avait été signée et, de fait, nous avons été obligés, à défaut, d'accepter la déconnexion. Puis, le bus est venu se rajouter à cela, le bus que nous ne voulions pas. Alors, ne venez pas me faire un procès, Monsieur Genecand, mais consultez votre dossier et après on fera de la politique intelligente. Je vous remercie de votre attention.

M. Michel Amaudruz (UDC). Je voudrais dire, en évitant des répétitions, que la motion M-1077 est vraiment pleine de bon sens et qu'elle devrait être approuvée dans tous ses points. M. Sormanni a eu raison de dire que, s'agissant

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

de la rue de l'Ecole-de-Médecine, elle n'a aucun sens, parce que c'est bien cela la réalité, ce n'était pas un lapsus linguae. C'est aberrant de constater ce qu'on peut faire d'une rue au mépris de la logique et du bon sens.

De nombreux arguments ont été développés, parmi ceux-ci je retiendrai celui de M^{me} Rys, qui est quand même fondamental: l'atteinte à la vie commerciale d'un quartier. Il est quand même incroyable qu'avec l'appui du professeur Kaufmann on en vienne à perturber la vie commerciale. De toute évidence, pour cette rue de l'Ecole-de-Médecine, il faut revenir au bon sens, au statu quo ante.

Puis, il y a la question de la ligne de tram N° 13. Il est évident – question de bon sens à nouveau – que la population genevoise concernée veut le rétablissement de cette ligne. Cela tombe une fois encore sous le sens. On nous explique qu'il y a un rapport Kaufmann – le rapport Kaufmann doit être à la mobilité ce que le rapport Bergier est à l'Histoire suisse! (*Exclamations.*) C'est-à-dire qu'on a commandé un rapport et que celui-ci a été exécuté dans le sens dans lequel on l'avait téléguidé. Reste à savoir si M. Kaufmann utilise les transports publics! Mais, de toute évidence, ce rapport n'a aucune valeur probante, on n'a pas besoin d'avoir recours à un pseudo-énarque pour constater une ineptie.

Enfin, une autre chose: avec la voie de tram, comme M. Spuhler l'a relevé, on fait une *Genferei* de plus. Vous savez que Napoléon III, quand il voulait donner du travail, faisait creuser des trous par des ouvriers et les faisait reboucher par d'autres. A Genève, que fait-on? On crée des lignes de tram et on ne les utilise pas. Il faut être champion pour faire cela, c'est vraiment magnifique! La ligne de tram N° 13 doit être rétablie. Je crois que les invites de la motion M-1077 doivent toutes être acceptées.

Quant à nos rapports avec la Fondation Hans Wilsdorf, c'est un sujet qui a déjà été débattu: j'approuve ceux qui disent qu'il faut respecter l'heure de Wilsdorf, mais je n'en dirai pas plus...

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, certains propos m'ont quand même étonné, voire choqué. Vous transmettez, Monsieur le président, au groupe des Verts qu'on ne peut pas dire que ce pont est prévu pour les bus. Si vous vous êtes rendus sur place, vous avez pu constater que les bus ne peuvent pas croiser sur le pont tellement la fondation a dû réduire le tablier, à notre demande, de peur d'avoir trois voitures de plus... Les bus ont donc été équipés d'un GPS pour que, quand un bus arrive à proximité du pont, le chauffeur vérifie qu'un autre bus ne se trouve pas sur le pont, puisque deux bus ne peuvent pas se croiser. Cela montre bien le ridicule de cette affaire.

En l'occurrence, il a été demandé à la Fondation Hans Wilsdorf – M. le maire l'a dit tout à l'heure – de réduire le gabarit du pont afin d'éviter de faire ce que cer-

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

tains du côté de l'Alternative appellent un aspirateur à voitures. La fondation a joué le jeu, elle a réduit le gabarit et, aujourd'hui, on impose de faire passer un bus sur le pont qui n'a pas été prévu pour cela. C'est juste bête, il n'y a pas d'autre mot.

Quelqu'un a dit qu'il y avait des bouchons à la rue de l'Ecole-de-Médecine parce que les gens n'étaient pas informés. C'est faux, l'information a été faite, cela a fait la Une des journaux, les gens étaient parfaitement informés. De plus, déjà au mois de février, j'avais posé une question à ce sujet au maire.

Suite à l'intervention de tout à l'heure de M. Pagani, je remercie le Conseil administratif – une fois n'est pas coutume – d'avoir une position assez claire qui va tout à fait dans le sens de la motion, laquelle demande le rétablissement de la ligne de tram N° 13 et le rétablissement de la circulation dans les deux sens à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Le Conseil administratif n'a pas demandé que cette rue soit à double sens unique: la seule chose qui avait été demandée était de mettre cette rue à 30 km/h.

Mesdames et Messieurs, croyez-vous que les gens ont envie de marcher dans cette rue en respirant les gaz d'échappement du bus N° 27? Non! Le combat mené par l'Alternative contre la voiture n'amène à rien, sauf à la situation que nous connaissons aujourd'hui, à savoir bloquer complètement la ville. Ce n'est pas en jouant avec le feu qu'on réglera cette problématique. En diminuant les voies de circulation, cela n'empêchera pas les gens d'utiliser leur voiture s'ils en ont besoin, pour diverses raisons.

Dans beaucoup de quartiers, il n'y a plus qu'une seule voie pour les voitures: la rue des Deux-Ponts, le boulevard Carl-Vogt et d'autres, et cela crée des bouchons. Chaque fois que c'est possible, on élargit les trottoirs ou on en construit dans les endroits où il n'y en a pas! J'approuve totalement cette démarche, mais à certains endroits la largeur des trottoirs a été doublée, voire triplée, alors qu'il n'y a pas un seul piéton. En fait, on élargit les trottoirs pour réduire les voies de circulation. Cela n'a pas de sens de prendre de telles mesures de coercition à l'égard des automobilistes. Nous sommes presque tous des automobilistes, peu de gens n'ont pas de voiture, car dans certaines circonstances de la vie on a besoin d'une voiture. Ce n'est pas en agissant de la sorte qu'on réussira l'équilibre que d'autres villes suisses ont réussi, comme Berne, Zurich ou Bâle, sans bloquer la ville.

Il faut avoir un peu de bon sens et l'Etat n'en a pas, en tout cas pas la conseil-lère d'Etat responsable de «l'immobilité». Je vous donnerai un seul exemple. Aujourd'hui, vous démarrez à un feu vert, vous devez vous arrêter au prochain feu rouge, puis vous redémarrez et, 50 mètres plus loin, le feu est de nouveau rouge! C'est ce qui a été fait à la route de Chancy, qui était une route où il n'y avait aucun problème et, aujourd'hui, il y a des bouchons jusqu'à Bernex. Il n'y a plus qu'une seule voie de circulation dans chaque sens et, au lieu de bénéficier de l'onde verte, on doit s'arrêter à chaque feu. C'est contraire au bon sens et c'est

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

contraire finalement à vos thèses, car moins les voitures sont arrêtées moins le moteur tourne.

Mesdames et Messieurs, nous faisons fausse route en allant dans cette direction, l'exemple concret que nous discutons aujourd'hui, où la population a réagi, le montre. Sachons raison garder et votons cette motion, sans l'amendement de M. Holenweg qui vide de son sens une bonne partie de la motion. Nous voulons rétablir la circulation dans les deux sens dans la rue de l'Ecole-de-Médecine et au boulevard Carl-Vogt, comme avant. Certains craignaient qu'il y ait trop de voitures, mais il n'y en avait pas trop: cela permettait juste la desserte nécessaire pour éviter les bouchons dans le quartier. Nous refuserons donc cet amendement.

Par contre, je vous invite à voter l'amendement déposé par M^{me} Magnin et d'autres collègues du Mouvement citoyens genevois, c'est-à-dire d'étudier la possibilité de rétablir la ligne de bus N° 1 qui fonctionnait très bien, comme cela a été réclamé par les pétitionnaires. Le mieux est l'ennemi du bien, on a voulu faire soi-disant mieux, on a raté notre coup. Il est quand même incroyable d'avoir dépensé 800 millions de francs pour poser de nouveaux rails de tram et de les laisser à l'abandon!

M. Thomas Bläsi (UDC). Chers collègues, cette motion pose un problème intéressant et, ayant participé aux séances de la commission des pétitions, je suis obligé de trouver la situation de ce soir assez extraordinaire à plusieurs points de vue. S'agissant du boulevard Carl-Vogt, je pense qu'il sera bientôt inutile de numéroter les adresses: on prendra les numéros des pétitions... Pourtant la rue est longue, mais on devrait y arriver sans trop de difficulté...

J'aimerais rappeler que nous sommes tous des élus de la République, que nous avons tous prêté serment. Il me semble que réduire notre débat à un débat sur les voitures est un peu dommage, d'autant que le problème est déjà réglé, puisque la Constitution nous dit que le libre choix du mode de transport est garanti. Comme nous sommes tous respectueux de la Constitution, pour l'instant, ce sujet-là est clos.

Je comprends l'attitude de certains commissaires et je ne fustige ni les uns ni les autres, mais il y a quand même un changement de discours incroyable ce soir. En commission, j'ai entendu un commissaire dire qu'il comprenait, qu'il savait que les enfants étaient asphyxiés, que les entreprises n'arrivaient plus à livrer leurs clients, mais que tous ces problèmes allaient être réglés, qu'on allait faire des modifications... Or, visiblement, aujourd'hui, on est dans une situation totalement différente, puisque son groupe s'oppose à cette motion.

Je voudrais expliquer la situation géographique du quartier pour lequel on fait subir à la population ces mesures expérimentales. Il y a dans ce quartier la

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

patinoire des Vernets: bientôt, avec la reprise du championnat du hockey, cela n'améliorera pas le trafic. Il y a le bâtiment universitaire d'Uni Mail, celui de Sciences II, la Radio Télévision Suisse (RTS), plus tout le trafic des employés qui se dirigent vers les Acacias. C'est là la situation normale et, à cela, on a ajouté, pour les personnes qui habitent au boulevard Carl-Vogt, les travaux du Musée d'ethnographie, les travaux de la RTS et tous les bars causant des nuisances. Là, je vais peut-être vous étonner, mais je tiens à rendre hommage aux fonctionnaires du Service du commerce, qui avaient pris une mesure immédiate, intelligente, visant à protéger la population en écoutant leurs demandes. Mais nous, dans ce Conseil, intelligents comme d'habitude, nous supprimons tout cela, nous revenons à l'ouverture jusqu'à 2 h du matin et nous continuons à maintenir les habitants dans le bruit et la pollution.

Finalement, on a supprimé la ligne de bus N° 1, qui circulait d'une manière fluide, correcte, normale et qui avait un trajet qui satisfaisait tout le monde, sans file de bus, et nous l'avons transformée en ligne N° 27. Résultat, je cite: «Voitures coincées entre 30 et 35 minutes sur six étages du parking d'Uni Mail.» Forcément, vu que le trafic est arrêté devant, les deux sorties sont bloquées et, comme les automobilistes sont déjà en retard, ils n'ont pas tendance à laisser passer les autres. C'est juste l'enfer. Ensuite...

Une voix. On peut tous lire le rapport!

M. Thomas Bläsi. Oui, mais je n'aurais peut-être pas abordé le sujet de la pétition si ce n'était pas de votre côté que cela a commencé! Il est intéressant de voir que lorsque la population se plaint qu'il y a un problème, en commission, devant les pétitionnaires, nous sommes tous d'accord. Mais, ici, il y a des dogmatismes, des vieux réflexes qui reviennent, et je trouve que ce n'est pas correct.

En réalité, la motion du Mouvement citoyens genevois relève du mythe de Sisyphe: on pose des rails, on enlève des rails, on pose des trams, on enlève des trams... L'Union démocratique du centre soutiendra la remise en service de la ligne de tram N° 13, conformément à nos engagements et à ce que nous avons dit en commission. Puis, une dernière chose: il est intéressant de voir que deux commissaires, qui étaient si convaincus hier, ont voté oui, puis, juste avant que le vote soit validé, ont voté non. C'est vraiment extraordinaire!

M. Vincent Subilia (LR). Juste un mot dès lors que nous avons abondamment parlé de ce sujet. Ma préopinante, M^{me} Klopmann, nous exposait tout à l'heure sa maîtrise du dossier, mais force est de constater que nous n'en avons pas la même lecture ou qu'elle n'a pas été à l'écoute des mêmes doléances que celles

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

qui nous ont été exposées hier dans le cadre de la commission des pétitions, et qui feront – cela a été rappelé à l’instant – l’objet d’un rapport, dont je ne doute pas qu’il suscitera l’intérêt de chacun.

Il est urgent d’agir et, à mes yeux, il est parfaitement scandaleux de prêter une sourde oreille aux plaintes qui émanent de cet épicentre des nuisances qu’est la rue de l’Ecole-de-Médecine. Epicentre des nuisances dès lors que c’est un lieu qui a subi une succession de difficultés liées aux travaux ou aux excès de la vie nocturne et dont les habitants – c’est eux qui sont aux premières loges et qui subissent au quotidien ces nuisances – viennent nous prier, en des termes très forts, de revenir à une situation qui puisse être acceptable. Les excès dont les habitants souffrent doivent, à mes yeux, susciter notre intérêt et doivent nous amener à prendre des décisions rapides.

Nous ne pouvons être sourds à ces plaintes légitimes, pas plus, et Alexandra Rys le rappelait à l’instant, que nous ne pouvons nier que les mesures restrictives ont été manifestement adoptées par des technocrates qui connaissent relativement peu le terrain. Ces mesures contribuent à étouffer, au propre comme au figuré, le commerce de proximité qui a précisément besoin de notre soutien en cette période où la vitalité de notre tissu économique est remise en cause, à commencer par les mesures fiscales de la gauche de l’échiquier politique. Nous ne nions pas, au Parti libéral-radical, la difficulté à faire coïncider les différents types de mobilité, pas plus que nous ne nous opposons, dans son principe, à la mobilité douce. Cela dit, nous constatons en l’espèce un réel problème, qui justifie qu’une solution soit trouvée.

Puis, un troisième argument, qui a été rappelé par mon collègue Adrien Geneand, est celui de la volonté de la Fondation Hans Wilsdorf, généreux mécène. Je crois me souvenir que le cadeau avait été en son temps contesté par notre maire qui, aujourd’hui, et je m’en réjouis, prend acte du fait que la fondation nous a fait don de ce geste architectural majeur. En l’occurrence, nous bafouons la volonté de la fondation, de même que la quiétude des habitants du quartier, qui subissent au quotidien des bouchons.

Ce n’est pas là de l’affabulation: en commission, des photos nous ont été présentées, et je m’étonne que quelqu’un qui prétend avoir siégé en commission des pétitions n’ait pas vu circuler les mêmes photographies que moi. C’est une réalité. Pour ces bonnes raisons et pour les raisons commerciales qui ont été évoquées, comme pour celles de la donation qui a été faite, à nouveau nous devons agir.

Mesdames et Messieurs, cet aménagement bidirectionnel est une mascarade, qui est malheureusement symptomatique des dysfonctionnements endémiques qui gangrènent cette ville. Elle appelle une réponse immédiate et nous vous incitons ce soir à y mettre un terme rapide.

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

M. Pierre Gauthier (EàG). Chers collègues, il est vrai que *errare humanum est, sed perseverare diabolicum*. Vous connaissez tous l'adage et, comme l'ont dit dans leurs premières interventions mes collègues Subilia et Pattaroni, les auditions des riverains, des commerçants et des habitants du quartier ont été hier soir sans aucune ambiguïté. Il est vrai que la situation actuelle est mauvaise et elle doit être rapidement améliorée.

Juste un petit rappel. Lors du changement de réseau des Transports publics genevois (TPG), avec plusieurs collègues et le groupe que je représente ici, avec l'Association des usagers des TPG, nous n'avons eu de cesse de demander le retour des lignes de tram disparues et nous avons été à l'initiative d'une résolution qui a permis à notre maire de demander un rapport spécifique. Mais, hélas, ce rapport n'a pas eu l'heur de plaire en haut lieu, et on connaît la suite. C'est dommage, mais c'est ainsi.

Il y a aussi une réalité avec laquelle nous devons compter, c'est que dans un espace fini une extension infinie n'est pas possible. Il va falloir quand même un jour que les responsables que nous sommes, à notre niveau, nous prenions des décisions, parce qu'on ne peut pas faire cohabiter en permanence une expansion exponentielle du trafic automobile avec le choix de développer les transports publics. Il y aura donc forcément un moment où nous devons faire des choix et nous avançons de plus en plus vers ce moment. Il ne s'agit pas de parler d'idéologie ou de dogmatisme, il s'agit simplement de se rendre compte que dans un espace fini une expansion infinie est impossible.

Dans ce cadre-là, nous soutiendrons la première invite de la motion M-1077, qui nous semble pleine de bon sens et qui va dans le sens que nous avons toujours défendu. Nous soutiendrons aussi l'amendement déposé par le Parti socialiste, parce que, comme cela a été dit par notre maire, il importe de respecter les termes des conventions qui ont été passées au moment de la construction du pont Hans-Wilsdorf. L'instauration d'une zone 30 km/h, telle que rappelé dans cet amendement, résout plusieurs des problèmes actuels. Elle permet le retour du double sens, la modération du trafic par la diminution de la vitesse, et elle permet aussi de revenir à ce que nous avons toujours voulu, à savoir ne pas faire de la rue de l'Ecole-de-Médecine un axe de transit pénétrant prioritaire, mais lui conserver son caractère de quartier.

Comme nous l'avons fait hier en commission des pétitions, nous soutiendrons le renvoi de cette motion amendée au Conseil administratif. En cas de refus de l'amendement du Parti socialiste, nous demanderons alors le renvoi de cette motion en commission de l'aménagement et de l'environnement.

Pour conclure, j'aimerais une fois encore regretter l'exploitation démagogique qui a été faite par certains partis de cette situation. Personne n'est propriétaire du peuple et, évidemment, utiliser une situation douloureuse et difficile à

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

des fins électoralistes n'est pas tout à fait dans notre éthique... (*Exclamations. Certains conseillers du Mouvement citoyens genevois font le geste du nez qui s'allonge.*) Par ailleurs, Messieurs les Pinocchio, quand on nous donne des leçons de civisme et qu'on est administrateur de 130 sociétés au Panama, je pense qu'on peut oublier les leçons de civisme... (*Protestations.*)

Le président. Ceux qui font les gestes acceptent les propos! Poursuivez, Monsieur Gauthier!

M. Pierre Gauthier. Merci, Monsieur le président. Je rappelle à certains, qui sont spécialistes du langage des signes, que le peuple est majeur, qu'il n'a pas besoin de l'outrance démagogique et verbeuse pour faire des choix, et nous verrons bien quels seront ces choix dans quelque temps.

M. Grégoire Carasso (S). Vu que chacun s'est permis quelques propos liminaires sur la politique générale en matière de mobilité, je pense qu'il est bon de rappeler l'article 190 de la nouvelle Constitution à Genève, qui invoque à la fois le libre choix du mode de transport, mais également la mobilité douce. Comme d'autres l'ont rappelé ce soir, il n'y a pas besoin d'être ingénieur d'une haute école pour savoir qu'on ne peut pas indéfiniment répondre à la croissance de la mobilité à Genève par le seul transport individuel motorisé.

Je pense que je n'ai pas besoin de qualifier d'autiste, Monsieur le président, celui qui ne considérerait pas cet état de fait comme une réalité. Genève sera de plus en plus congestionnée si nous ne parvenons pas – nous avons d'éminents collègues sur tous les bancs de ce Conseil municipal qui travaillent aux TPG – à réaliser un transfert modal de la voiture, principalement, vers les transports publics. Faute de quoi, les bouchons vont aller en s'aggravant à Genève.

Cela étant dit, le groupe socialiste ne vit pas sur une autre planète pour autant et ne fonctionne pas avec des réflexes pavloviens, en fonction de qui est en charge des départements, au Canton ou à la Ville. C'est la raison pour laquelle, sur la cause lointaine du fiasco de la rue de l'Ecole-de-Médecine, le groupe socialiste considère que le rétablissement de la ligne de tram N° 13, permettant de relier Carouge à Cornavin, est absolument nécessaire. Cela ne signifie en aucune manière que nous souhaitons un retour à un âge d'or qui, malheureusement, à Genève, n'a jamais existé en matière de transports publics. Par contre, rétablir deux connexions directes vers Cornavin, d'une part, et vers Rive et les Trois-Chêne, d'autre part, est absolument nécessaire, pour diminuer le nombre de transbordements et, par la même occasion, augmenter le transfert modal de la voiture vers les transports publics.

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

Une telle mesure serait à mi-chemin entre deux extrêmes, celle incarnée par la réforme de Michèle Künzler et celle que nous avons connue avant 2011. Cette solution d'un réseau à cinq lignes, vous aurez notamment le plaisir de la découvrir demain, dans une communication de l'Association transports et environnement (ATE), qui compte aussi un membre du Parti libéral-radical. Celui-ci, à mon avis, doit avoir quelques difficultés de conscience – s'il en a une – entre ses propos sur la mobilité et son adhésion à la démarche auprès de l'ATE Genève – M. Genecand se sera certainement reconnu.

La cause lointaine du fiasco de la rue de l'Ecole-de-Médecine est évidemment la suppression de la ligne de tram N° 13 et le remplacement par la ligne de bus N° 27. Cette ligne de bus a encore une autre conséquence, qui n'a pas encore été évoquée ce soir et que je me permets de mettre en évidence – Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Klopmann qu'il faut savoir être critique tant à l'encontre de M^{me} Künzler que de M. Pagani – je veux parler des voitures qui stationnent encore sur les trottoirs et sur les belles terrasses de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Jusqu'au jour où le Conseil d'Etat voudra bien rétablir la ligne de tram N° 13 et supprimer la ligne de bus N° 27, ces belles terrasses à la rue de l'Ecole-de-Médecine ne seront pas complètement libérées.

Maintenant, sur la cause immédiate du fiasco de la rue de l'Ecole-de-Médecine, je trouve la position que Rémy Pagani défendait tout à l'heure un peu facile. Il est vrai que la demande a été faite de passer le secteur en zone de quartier pour pouvoir ensuite y développer une zone 30 km/h. Le Conseil d'Etat s'y est opposé, M^{me} Künzler ou ses collègues de droite s'y sont opposés. Ce sont des réalités politiques qu'il faut entendre et assumer; cette décision-là est celle du Canton. Par contre, Mesdames et Messieurs, c'est vous qui avez demandé la mesure du double sens unique, que la Ville a testée sans réaliser les conséquences que cela aurait, puisque personne ne peut considérer le statu quo comme une bonne solution, et c'est le Canton qui l'a mise en œuvre. La zone 30 km/h, effectivement, a été refusée dans un premier temps, mais la situation actuelle ne s'est pas faite dans votre dos, Monsieur Pagani. C'est peut-être à défaut, mais ce défaut, c'est à vous de l'assumer, vous avez là une part de responsabilité politique à laquelle il n'est pas juste que vous échappiez. Charger Michèle Künzler exclusivement n'est pas honnête dans le cas d'espèce.

Si le groupe socialiste a déposé un amendement ce soir pour demander l'établissement d'une zone 30 km/h, c'est précisément pour pouvoir retrouver la circulation dans les deux sens. Mais c'est aussi et surtout pour atteindre un objectif politique qui nous est cher, à savoir que cet axe ne devienne pas un axe de transit routier entre des grands quartiers de la ville de Genève, mais qu'il soit exclusivement, via des aménagements, un réseau de quartier pour les habitants et les entreprises qui ont besoin de se déplacer, de faire des livraisons. Il ne s'agit pas d'avoir là un grand axe qui défigurerait et couperait en deux ce magnifique quartier.

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

M. Christo Ivanov (UDC). Je voudrais insister sur le fait que l'impact sur le trafic professionnel est très important. Les entrepreneurs sont pénalisés par ces entraves répétées à la circulation. Pour eux, c'est la croix et la bannière. Emprunter le boulevard Carl-Vogt, c'est un véritable gymkhana et cela nécessite, le matin, entre 30 et 45 minutes, sans parler de la rue de l'Ecole-de-Médecine.

Les PMI et les PME dans ce canton sont un maillon important et capital pour notre économie et l'emploi en général. Qu'il y ait des zones 30 km/h dans des quartiers, ce n'est pas un problème, cela fluidifie le trafic. Mais, de grâce, laissez, s'il vous plaît, travailler les entreprises et les commerçants de cette ville. Les automobilistes existeront toujours car les transports publics ne peuvent absorber au grand maximum que 50% du trafic total. Et puis, demain, nous roulerons propre, à l'électrique, à l'hydrogène ou au gaz.

Je terminerai en disant que nous avons le blues du tram 12, cher à Pierre Losio. Alors, ne mettons pas entre parenthèses le tram 13. Le groupe de l'Union démocratique du centre votera la motion M-1077.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pascal Rubeli, vice-président.)

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Les Verts trouvent un peu piquant d'entendre un conseiller municipal et député du Mouvement citoyens genevois nous expliquer que les décisions que l'on prend ici, on s'en fiche, parce que les compétences appartiennent au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. En même temps, le Mouvement citoyens genevois dépose une motion, demande deux fois l'urgence, refuse le débat accéléré, ce qui fait qu'on en parle ici depuis bientôt deux heures! En l'occurrence, il faudrait savoir: soit nous ne sommes pas compétents et nous nous taisons, soit nous en parlons pendant deux heures et nous pouvons décider quelque chose!

Ensuite, un doute sur l'honnêteté du rapport Kaufmann a été émis. Je pense qu'on ne peut pas dire que ce rapport a été dirigé dans le sens que certains auraient souhaité. Ce rapport a été demandé par M. Pagani. Pouvez-vous me le confirmer, Monsieur Pagani? Oui, il acquiesce: c'est bien M. Pagani qui a demandé ce rapport, et il n'est pas content sur plusieurs conclusions de ce rapport. Une autre preuve que ce rapport n'a pas été dirigé volontairement dans un sens ou dans l'autre, c'est que tous les groupes ici se sont targués d'avoir ressorti du rapport Kaufmann un argument ou un autre qui servait leur cause. C'est donc bien que ce rapport est objectif; il présente en tout cas tous les avis, c'est un rapport technique qui n'a pas été dirigé politiquement. D'ailleurs, ce rapport soulignait aussi que le problème n'était pas qu'on doive changer de transport public, mais que les pôles

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

d'échange soient de très mauvaise qualité. Je rappelle que les Verts ont maintenant plein d'idées à ce sujet et nous nous réjouissons de les étudier.

Puis, un conseiller a parlé du problème des bus qui ne peuvent pas se croiser sur le pont Hans-Wilsdorf. Effectivement, cela peut poser un problème, un bus doit attendre quelques minutes pour pouvoir passer. Mais je rappelle que ce pont a été calibré volontairement, car, au même moment, la rue des Deux-Ponts a été assainie, cette rue qui était le deuxième axe de la ville le plus pollué par le trafic automobile. Le trafic y a été réduit de moitié. Si nous avions fait une autoroute sur le pont Hans-Wilsdorf, toutes les voitures – 20 000 voitures par jour! – écartées de la rue des Deux-Ponts se seraient reportées sur le pont Hans-Wilsdorf. Imaginez la situation! On a donc calibré le pont pour éviter cela et, heureusement, on a réussi, sinon la situation aurait été catastrophique dans le quartier.

C'était vraiment la volonté de la Ville et du Canton, en accord avec la Fondation Hans Wilsdorf. M. Paganì nous a expliqué qu'en 2010 tout le monde s'était mis d'accord. D'ailleurs, en 2009, une convention avait été signée entre la Ville et l'Etat, elle avait été plébiscitée par la Fondation Hans Wilsdorf en 2010. Le lien de confiance avec la Fondation Hans Wilsdorf n'a donc en aucun cas été rompu.

Par ailleurs, on m'a accusée de mal lire la pétition, je voudrais donc lire la pétition P-245, de février 2010, qui demandait, je cite: «Une régulation du nombre de véhicules allant dans le sens Vernets direction Jonction, par un carrefour à feux à la place du rond-point François-Dussaud.» Il était bien précisé que c'était une demande subsidiaire et il est vrai que cela n'a pas été fait. Je continue: «L'impossibilité de parcourir toute la rue de l'Ecole-de-Médecine par une mise en double sens unique, d'une part, du quai Ernest-Ansermet vers le boulevard Carl-Vogt et, d'autre part, de l'avenue du Mail vers le boulevard Carl-Vogt.» C'est bien ce que nous avons fait, il ne faut pas dire que j'invente... Puis le dernier point: «Le déclassement de la rue de l'Ecole-de-Médecine en réseau de quartier afin de pouvoir l'aménager en zone 30 km/h», ce qui a également été fait.

Les voitures sont encore garées sur les trottoirs à la rue de l'Ecole-de-Médecine, certes, mais ce n'est pas à cause du bus, car quand l'aménagement a été créé rien n'était encore décidé concernant le passage du bus. Simplement, les trottoirs ont été élargis pour installer des terrasses en été. Il y a plus de places de parking en hiver et cet aspect modulable, consistant à supprimer quelques places de parking en été pour y mettre des terrasses, a été voulu. S'il reste encore des voitures garées sur les trottoirs, c'est parce qu'on n'a pas le courage de les faire enlever! Ce n'est pas à cause du bus, c'est parce qu'il a été décidé de mettre ces places modulables à ces endroits-là, en concertation.

Comme d'habitude, on nous parle du libre choix du mode de transport. Oui, le libre choix du mode de transport existe, a été voté, mais le libre choix du mode de transport, c'est aussi se déplacer autrement qu'en voiture. C'est pouvoir se dépla-

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

cer dans des bus qui ne soient pas pris dans des bouchons, dans des trams qui ne soient pas bloqués sur le pont de la Coulouvrenière à cause du nombre de lignes de tram qui passent par là. Cela, c'est le libre choix du mode de transport: pouvoir emprunter des transports publics rapides et performants, pouvoir faire du vélo en toute sécurité et même, pourquoi pas, se déplacer en trottinette sur les trottoirs, car le libre choix du mode de transport peut aussi être la trottinette.

Une autre initiative a été acceptée en votation populaire, c'est l'initiative d'actif-trafiC, qui demandait une continuité totale du réseau pour les vélos. Nous attendons encore cela. Une fois que nous l'aurons, je pense que la volonté populaire sera respectée et que nous aurons une réelle amélioration du libre choix du mode de transport en toute sécurité.

On a toujours dit que le trafic automobile en ville pourrait être réduit lorsqu'on aurait offert toutes les alternatives pour se déplacer autrement. C'est fait: les fréquences des transports publics se sont nettement améliorées, les réseaux ont augmenté, mais, malgré cela, on n'y arrive pas. C'est donc qu'il y a un manque de volonté.

Je terminerai sur une remarque – que j'ai prise comme une boutade – du représentant du Mouvement citoyens genevois qui disait que peu de personnes ne possèdent pas de voiture. Je vous renvoie aux statistiques: plus d'un tiers des habitants et habitantes en ville de Genève n'ont pas de voiture!

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Rielle, président.)

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Je voudrais rappeler qu'il existe un rapport P-245 A, qui est très intéressant. Pour donner quelques chiffres, je dirai qu'avant la construction du pont Hans-Wilsdorf entre 9500 et 10 000 voitures passaient par la rue de l'Ecole-de-Médecine chaque jour, dont 6000 voitures étaient du trafic de transit. Maintenant, sans mesures d'accompagnement, imaginez combien de voitures passeraient là! Il est clair, comme l'a dit Grégoire Carasso, que l'établissement de la zone 30 km/h serait souhaitable, car tous les automobilistes ne sont pas disciplinés comme M. Pattaroni. Il faut réfléchir d'une manière plus globale et agir, non pas dans la précipitation, mais rapidement.

Dans le plan directeur communal, que nous avons tous voté ici, l'axe rue Hans-Wilsdorf et rue de l'Ecole-de-Médecine était inscrit comme liaison à priorité piétonne. Il ne faut pas l'oublier. Il s'agit donc de réfléchir sans faire du coup par coup, car on risque de se retrouver dans quelque temps avec une nouvelle pétition. Que ferons-nous quand 1300 autres pétitionnaires diront qu'il y a trop de trafic, trop de bruit, trop de nuisances?

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

Enfin, certains se targuent de défendre la Fondation Hans Wilsdorf. Je pense qu'elle n'a pas besoin d'être défendue: elle a assumé sa responsabilité envers la collectivité et c'est tout à son honneur!

M. Carlos Medeiros (MCG). Je commencerai en rappelant, comme M^{me} Klopmann vient de le dire, qu'en 2008 le peuple a voté à 70% pour la complémentarité des transports. Malheureusement pour ce même peuple, il ne s'attendait pas à ce que M^{me} Künzler, conseillère d'Etat du groupe des Verts, aille chercher des hauts fonctionnaires toulousains – ici, apparemment, on n'a pas la compétence nécessaire... Depuis ce jour-là, nous sommes confrontés quotidiennement à un capharnaüm sans nom, dont des feux qui ne sont pas synchronisés, par exemple.

Les automobilistes sont la cible à abattre, mais n'oubliez pas que ces mêmes automobilistes paient, par exemple, le réseau ferroviaire. Sans ces impôts-là, on ne pourrait pas faire de nouvelles voies de train. M. Buschbeck dit qu'il y a contradiction au sein du Mouvement citoyens genevois: je pense que, s'il y a contradiction, c'est bien dans le groupe des Verts, qui clame qu'il est scandaleux d'avoir des fraises en hiver, scandaleux que les gens doivent faire 20 km pour faire leurs achats. Mais que faites-vous avec vos projets appuyés par la majorité rose-rouge-verte? Vous êtes justement en train de couler les commerces de proximité, de pourrir la vie des habitants de ces quartiers que vous voulez soi-disant protéger. Je suis désolé, mais je ne vous comprends pas! Vous me rappelez ces groupuscles islamiques qui veulent nous imposer... (*Protestations.*)

Le président. Monsieur Medeiros, surveillez votre langage!

M. Carlos Medeiros. Groupuscles islamiques, cela vous pose un problème? C'est de la censure, on ne peut pas parler de groupuscles islamiques...

Le président. Monsieur Medeiros, je vous redonnerai la parole dès que le silence sera revenu... Je laisse les téléspectateurs et téléspectatrices apprécier... Poursuivez, Monsieur Medeiros!

M. Carlos Medeiros. Merci, Monsieur le président. Je disais donc que certains groupes me rappellent ces groupuscles islamiques... (*Huées et claquements de pupitre.*)

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

Le président. Arrêtez, Mesdames et Messieurs, ne tapez pas sur vos pupitres! J'attends le silence... (*Brouhaha intense.*) Mesdames et Messieurs, la séance est suspendue! Je prie les membres du bureau et les chefs de groupe de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret.

(La séance est suspendue de 22 h 30 à 22 h 45.)

Le président. La séance reprend. Lorsque j'ai suspendu la séance, la parole était à M. Carlos Medeiros. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Carlos Medeiros (MCG). Merci, Monsieur le président. Apparemment, le groupe des Verts est très susceptible aujourd'hui. Vous transmettez quand même à cette assemblée, Monsieur le président, que le Mouvement citoyens genevois prend note de la susceptibilité de certaines personnes. La prochaine fois qu'on nous traitera de «mouvement des années 1930», car j'imagine que les personnes qui pensent cela ne veulent pas dire qu'on est des communistes, alors quand on parlera des années 1930, des chemises brunes et j'en passe, nous, nous prendrons nos responsabilités.

Je répète encore une fois que le groupe des Verts me rappelle certains groupes extrémistes – le terme vous convient-il mieux? – qui veulent nous imposer un type de nourriture, un type de mœurs, comme dans certaines banlieues de Paris, de Lyon, ou encore dans certaines échoppes où il n'y a plus d'alcool, plus de viande de porc – vous voyez de qui je veux parler... (*Protestations.*)

Le président. Un instant, Monsieur Medeiros, on attend le silence... Madame Klopmann, vous n'avez pas la parole. Continuez, Monsieur Medeiros!

M. Carlos Medeiros. Merci, Monsieur le président. A la fin, malheureusement pour certaines femmes, elles sont même tenues de s'habiller d'une certaine façon...

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). C'est encore pire qu'avant, Monsieur le président!

Le président. Monsieur Medeiros, soit vous arrêtez sur ce thème, soit je lève la séance. Poursuivez!

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

(Des conseillers municipaux et des conseillères municipales de gauche quittent momentanément la salle.)

M. Carlos Medeiros. Mesdames et Messieurs, j'illustre avec cet exemple votre dogmatisme, votre position extrémiste d'antiautomobiliste. Je rappelle que le peuple a voté, en 2008, pour la complémentarité des transports et qu'il s'est récemment prononcé contre l'initiative des 50 rues piétonnes. Donc, de grâce, arrêtez de prendre les automobilistes pour cible, respectez-les comme nous respectons les gens qui roulent en vélo et ceux qui prennent les transports publics!

M. Pascal Holenweg (S). Monsieur le président, je déteste les interruptions de séance quand je n'en suis pas personnellement l'auteur... (*Rires.*) Par ailleurs, je suis prêt à respecter les automobilistes et à mettre à l'égard des automobilistes le même respect que le Mouvement citoyens genevois accorde aux frontaliers et aux automobilistes frontaliers! Autant dire que je respecte les automobilistes d'une manière très modérée...

S'agissant de ce débat, j'ai quatre remarques à faire. La première, c'est en réponse à M. Buschbeck qui disait que rétablir la ligne du tram N° 13 était un moyen de réduire le trafic automobile. Je me félicite que, dans sa motion, le Mouvement citoyens genevois propose de réduire le trafic automobile sur le boulevard Georges-Favon, sur le pont de la Coulouvrenière et sur le boulevard James-Fazy. Cette conséquence mécanique et inéluctable du rétablissement du tram N° 13 personnellement me réjouit et j'en suis d'autant plus réjoui que c'est le Mouvement citoyens genevois qui propose cette réduction du trafic automobile!

Deuxièmement, concernant l'invite supplémentaire proposée par M^{me} Magnin, qui demande de remettre en vigueur l'ancien parcours de la ligne de bus N° 1, je ne voterai pas cet amendement pour au moins deux raisons. D'abord, parce que cela n'a pas de lien direct avec le débat sur le sort de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Ensuite, parce que la ligne N° 1, avant d'être un bus, était une ligne de tram, cela a même été la dernière ligne de tram supprimée à Genève. Si vous voulez rétablir la ligne N° 1, dite ligne de la Ceinture, il ne faut pas proposer de la rétablir en bus, mais en tram: proposez le rétablissement d'une ligne de petite Ceinture en tramway et que ce tramway soit tiré par des chevaux ou par des motrices électriques.

Troisièmement, mettre la rue de l'Ecole-de-Médecine en zone 30 km/h, comme nous le proposons, cela correspond à la situation de la rue de l'Ecole-de-Médecine. S'il y a une rue dans ce quartier qui remplit toutes les conditions pour être mise en zone 30 km/h, c'est bien celle-là. C'est la raison pour laquelle il nous paraît infiniment plus logique de demander, dans la motion qui va être soumise

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

au vote tout à l'heure, l'établissement de la rue de l'Ecole-de-Médecine en zone 30 km/h que de demander le rétablissement de la circulation automobile telle qu'elle était avant, puisque la rue de l'Ecole-de-Médecine a besoin d'être sauvée, si je puis dire, de la pollution qui l'étouffe plutôt que de retomber dans une pollution supplémentaire.

Enfin, dernière remarque, la position que nous nous apprêtons à prendre est en effet contradictoire de celle du Conseil d'Etat. Elle est contradictoire, comme M. Spuhler l'a rappelé il y a déjà deux bonnes heures, de la position prise par la commission des pétitions du Grand Conseil ou par le Grand Conseil. Mais nous sommes ici le parlement de la démocratie de proximité. Jusqu'à preuve du contraire et à ma connaissance, aucun conseiller d'Etat, aucune conseillère d'Etat n'habite ni dans la rue de l'Ecole-de-Médecine ni dans une rue qui subit les conséquences d'une politique des transports absurde.

Et une remarque finale sur cette espèce de fétiche rhétorique et parfaitement ridicule qu'on trimbale d'une Constitution à l'autre: la complémentarité des modes de transport. Cette complémentarité est une bouffonnerie. Il est impossible dans une ville comme Genève de laisser tous les modes de transport se confronter les uns aux autres, parce que c'est le plus lourd, le plus fort et le plus massif qui va écraser les autres. Il n'y a pas de complémentarité des modes de transport si vous laissez le mode de transport le plus polluant, le plus massif, le plus coûteux et le plus encombrant libre d'encombrer, de polluer et d'occuper l'espace. La complémentarité des modes de transport est une espèce de sacrifice rhétorique qu'on a fait au Touring Club Suisse pour faire passer d'autres objectifs de la Constitution. Cela ne veut strictement rien dire, cela voudra dire quelque chose quand il sera possible de se déplacer à pied sur une autoroute, de se déplacer en char à bœufs dans les Rues-Basses ou de se déplacer en hélicoptère d'une rive à l'autre! Tant que ces fantasmes-là n'auront pas été réalisés, la fameuse complémentarité des modes de transport restera une ânerie digne des Constitutions genevoises, mais certainement pas d'un débat sur la politique des transports, elle n'a rien à y faire.

Je vous invite à voter l'amendement que nous vous proposons, à refuser l'autre amendement et à transformer la motion initiale du Mouvement citoyens genevois en une motion qui corresponde aux besoins des habitants de la rue de l'Ecole-de-Médecine et à la politique menée par la Ville de Genève et par ce Conseil municipal jusqu'à présent. Cela ne plaît pas au Grand Conseil ni au Conseil d'Etat: personnellement, je n'en ai pas grand-chose à secouer que cela plaise au Grand Conseil ou au Conseil d'Etat. Nous sommes le parlement de la Ville de Genève, les rues de la ville de Genève, c'est d'abord notre affaire et pas celle de gens qui habitent à l'extérieur et, de préférence, pas dans des rues populaires soumises à une circulation automobile intense.

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, j'imagine que cette motion – amendée ou pas – va être envoyée au Conseil administratif et que j'aurai la charge de la transmettre à qui de droit, puisque, comme vous l'avez relevé sur tous les bancs, en la matière nous ne sommes que force de proposition. Et encore, sachant que, quand nous proposons un rapport – le rapport Kaufmann – on le balaie proprement et simplement! Cela étant, il faut aller de l'avant et c'est de ma responsabilité de faire en sorte qu'on trouve une issue à cette problématique.

Je ne reviendrai pas sur tous les aspects qui ont été soulevés. Une fois de plus, je constate qu'on s'était mis d'accord, à tête reposée, sur un compromis tout à fait acceptable par les uns et les autres. Malheureusement, le Conseil d'Etat a refusé ce compromis, cela le regarde, je ne veux pas polémique. Toujours est-il qu'aujourd'hui il va falloir se remettre autour d'une table.

Je maintiens ce que j'ai dit la dernière fois: je pense que la meilleure et la plus sage des propositions est d'attendre le comptage qui est en train d'être fait maintenant à la rue de l'Ecole-de-Médecine pour connaître la réalité objective, et de rencontrer les commerçants, les habitants, les associations qui les représentent dans une conférence que je convoquerai. Comme j'ai pris langue avec M^{me} Künzler, je l'inviterai à cette conférence pour s'exprimer au nom du Conseil d'Etat, et nous essayerons de reconstruire un compromis.

Mesdames et Messieurs, je pense que les personnes les plus intéressées doivent être autour de la table pour essayer de trouver un compromis, que je me fais fort ensuite de mettre en œuvre avec M^{me} Künzler. En tout cas, nous nous sommes mis d'accord sur ce processus et je m'engage devant vous à tenir cet engagement.

Le président. Nous sommes maintenant en procédure de vote. Nous avons deux amendements et une demande de renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous allons d'abord voter l'amendement de MM. Holenweg et Carasso. S'il est accepté, nous passerons au vote de l'amendement de M^{me} Magnin, cosigné par MM. Pastore, Menoud et Sormanni; s'il est refusé, nous voterons le renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Naturellement, si le renvoi en commission est refusé, nous reviendrons sur l'amendement de M^{me} Magnin.

Mis aux voix, l'amendement de MM. Holenweg et Carasso est refusé par 35 non contre 34 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 35 non contre 34 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Magnin est refusé par 56 non contre 12 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif recueille 34 oui et 34 non. Le président départage les voix en votant non.

(Applaudissements à l'annonce du résultat.)

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un bon retour dans vos foyers et vous donne rendez-vous demain, à 17 h. Nous démarrerons avec le troisième débat sur la plaine de Plainpalais.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6458
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6458
3. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 janvier 2013 en vue de l'ouverture de deux crédits complémentaires à la proposition PR-739 II et III d'un montant net total de 1 912 000 francs, déduction faite d'un préfinancement de 308 000 francs et d'une participation de la Société des amis du musée d'ethnographie de 137 000 francs, soit un montant brut total de 2 357 000 francs destiné à l'acquisition de mobilier et de biens nécessaires à la réouverture du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) (PR-1014 A). Suite du premier débat . . .	6458
4. Motion du 24 avril 2013 de M ^{me} et MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Danièle Magnin: «Halte aux restrictions inutiles de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine: stop à la pollution (<i>bis</i>)» (M-1077).	6464
5. Propositions des conseillers municipaux	6496
6. Interpellations	6496
7. Questions écrites	6496

Le mémorialiste:
Ramzi Touma